

Un réseau d'égout peut tuer un lac !



Il faut se méfier comme de la peste des réseaux d'égout en bordure des lacs. Trop de villégiateurs, malheureusement, pensent encore qu'avec un réseau d'égout, tous les problèmes de leur lac disparaîtront. C'est loin d'être le cas!



Ceux qui prêchent pour un réseau d'égout ont-ils vraiment l'avenir de leurs lacs en tête? Soyons honnête. On pense plutôt à soi! Parce qu'un réseau d'égout, il faut bien l'avouer, c'est agréable! Il apporte une solution radicale aux problèmes de pollution des eaux et il nous débarrasse à tout jamais des installations septiques. Plus de vidange de fosses septiques, plus besoin de rationner l'eau, plus d'entretien... plus de problèmes, quoi! Mais contrairement à

Avec un réseau d'égout, on paie ses taxes, on actionne la chasse d'eau et le tour est joué. C'est le paradis! Mais votre lac risque d'y laisser des plumes!

ce que tout le monde croit, la pollution par les eaux usées ne représente habituellement pas un problème majeur sur la très grande majorité des lacs au Québec. Les villégiateurs sont tous équipés d'installations septiques et même s'il arrive parfois qu'une installation présente des problèmes, il existe un règlement qui exige qu'elle soit rapidement remplacée. Les réseaux d'égout sont plus une vision de ville qu'une vision de lac.

Trop beau pour être vrai!

Bien sûr qu'un réseau d'égout représente une solution radicale au traitement des eaux usées, tout en nous débarrassant des inconvénients des installations septiques. Mais il y a un revers à la médaille! Il faut en assurer la rentabilité! Ce qui appelle une importante augmentation de la densité d'occupation du territoire. En bordure d'un lac, comme en ville, la rentabilité d'un réseau d'égout exige des constructions sur des lots de petite superficie. C'est l'urbanisation; le pire ennemi des lacs!



Il est facile de comprendre que plus on augmente la densité d'occupation en bordure d'un lac, plus le déboisement s'intensifie et plus l'environnement naturel se dégrade. Les conséquences sont connues: la forêt recule, des tonnes d'éléments nutritifs sont lessivés vers le lac et les eaux se réchauffent. Privé de son couvert forestier, mis à nu, le lac perd tous ses moyens de défense. Résultat: les plantes aquatiques prolifèrent de façon excessive, les poussées d'algues deviennent monnaie courante et le lac s'eutrophie. On

peut tuer un lac en voulant apporter une solution radicale au problème des eaux usées.

La construction d'un réseau d'égout est d'autant plus inacceptable en bordure d'un lac que la pollution par les installations septiques est à peu près disparue au Québec.

- la construction des fosses septiques a été normalisée ;
- le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* a été édicté ;
- des centaines d'inspecteurs municipaux ont été embauchés pour voir à l'application du règlement ;
- Le Programme des lacs a toujours mené une vaste campagne d'éducation sur les installations septiques auprès des villégiateurs et

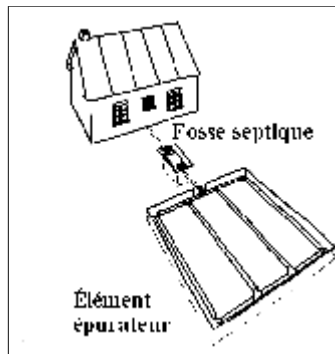
En bordure d'un lac, seules les installations septiques peuvent apporter une solution viable au problème de la pollution des eaux tout en assurant la protection de l'environnement naturel

La protection de l'environnement naturel d'un lac passe par les installations septiques

Les lots de grande superficie ont pour la première fois été proposés au Québec dans le livre *DOSSIER POLLUTION*, (Éditions du Jour, 1971), alors que **Marcel Chaput** et **Tony Le Sauter** dénonçaient la pratique absurde de construire sur des lots de poche en bordure des lacs.

C'est à peu près au même moment que, grâce aux campagnes de sensibilisation du Programme des lacs, les municipalités ont commencé à édicter des règlements sur les installations septiques. Tous ces règlements municipaux furent éventuellement remplacés par un règlement cadre, édicté par le ministère de l'Environnement en 1981. Or, selon la nouvelle réglementation, il n'était plus possible de construire des installations septiques sur des lots de poche. La situation changea du tout au tout. Les installations septiques allaient mettre fin à la pollution des eaux et les grands terrains allaient maintenant per-

mettre la construction en bordure d'un lac, sans avoir à dévaster le couvert forestier, sans avoir à dévaster l'encadrement forestier (une bande de 300 mètres mesurée à partir de la ligne des eaux). On peut donc dire merci aux installations septiques et au *règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* si on trouve aujourd'hui, dans la plupart des règlements de lotissement des municipalités, une importante disposition qui fixe à 4 000 mètres carrés la superficie des lots en bordure des lacs.



Alors qu'auparavant la construction d'un chalet et des aménagements occupaient la presque totalité de la superficie du terrain, les nouveaux chalets allaient pouvoir s'intégrer dans l'environnement naturel des lacs,

de façon plus écologique.

Alors pourquoi vouloir retourner à des lots de poche? Pourquoi un réseau d'égout quand les installations septiques

Un réseau d'égout, c'est le retour aux lots de poche, le retour à la dévastation de l'environnement naturel de nos lacs !

Les réseaux d'égout ne sont plus seuls dans la course pour l'urbanisation des lacs

GARE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES !

Les nouveautés soulèvent invariablement des espoirs. Il ne faut donc pas s'étonner si, à l'annonce de nouvelles technologies, certains villégiateurs se mettent à applaudir sans poser de questions. Ils devraient pourtant se méfier. Pourquoi? Parce que ces technologies n'ont jamais encore subi l'épreuve du temps. Les villégiateurs, eux, ont une autre bonne raison de se méfier: l'initiative vient du ministère de l'Environnement. Or, on sait que pour muser l'économie des régions, le ministère de l'Environnement n'hésite pas à promouvoir le développement anarchique et à sacrifier nos lacs sur l'autel de l'économie. Il faut construire, construire et construire en bordure de tous les lacs, n'importe où, n'importe comment. Sous l'astucieux couvert des nouvelles technologies, il ouvre de nouveau la porte à la construction sur des lots de poche, il encourage l'urbanisation de nos lacs. Si un réseau d'égout peut tuer un lac en surchargeant son encadrement forestier, les nouvelles technologies peuvent de la même façon tuer un lac. Du pareil au même! Une autre belle initiative de notre ministère de l'Environnement!



La preuve

Le ministère de l'Environnement lui-même affirme dans ses documents que les nouvelles technologies vont maintenant permettre «de procéder à l'exploitation de certains terrains», c'est-à-dire que les municipalités pourront maintenant autoriser la construction alors qu'il était interdit de le faire précédemment, à cause des «normes d'implantation relatives à l'épaisseur et à la perméabilité du sol naturel ainsi qu'à la superficie de terrain disponible». Tout un aveu!

Effet d'entraînement

Du côté des municipalités, c'est la fête. Plus jamais besoin de refuser un permis de construction. L'inspecteur municipal est au service des nouvelles technologies. Grâce à la porte de grange que vient de leur ouvrir le ministère de l'Environnement, ce sont les inventeurs des nouvelles technologies qui vont maintenant décider de l'avenir de nos lacs. On connaît leur philosophie : plus on urbanise, plus on vend. Et c'est ainsi que le ministère béni-oui-oui de l'Environnement a décidé de faire tourner la roue de l'économie.